Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B348-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B348

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Pertuis

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe Prospective et Aménagement
Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat
NP

07_1_15

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs – OPAH Pertuis
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 10 050 € de la CPA en faveur des propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH de Pertuis, dont 3 350€ au titre de la participation de la Région PACA.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'Etat qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de **330** logements par an dont :

- **80** logements propriétaires bailleurs,
- **250** logements propriétaires occupants,
- **80** logements en sortie d'insalubrité,
- **25** logements vacants remis sur le marché,
- **50** logements à loyers maîtrisés dont **30** logements à loyers intermédiaires et **20** à loyers conventionnés.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 6 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2006-A101 du 6 avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements locatifs privés à loyer maîtrisé en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de l'OPAH de Pertuis :

- Un dossier a été validé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'Anah le 9 juillet 2012 et se répartit comme suit :

N° Dossier ANAH	Date Commission ANAH	NOM Prénom Demandeur	Adresse Demandeur	LI	LC	LCTS	Adresse immeuble	Type Travaux	Montant réel TTC	Montant subventionné	Engagement ANAH	Part CPA		Part Région	
084003719	09-juil-12	GRUFFAZ	21 rue St Jacques		1		26 rue St Jacques	rénovation complete d'un logement	74 137	67 000	30 150	10%	6 700	5%	3 350

L'aide sera attribuée au propriétaire bailleur aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 6 700 €.

Par ailleurs la CPA s'est engagée par une convention de financement avec la Région PACA à verser l'aide régionale aux bénéficiaires pour le compte de la Région.
Ainsi, le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Région s'élève à 3 350 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2006-A101 du Conseil communautaire du 6 avril 2006, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – dispositif en faveur des propriétaires privés en complément des aides de l'ANAH ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2009-A179 du Conseil communautaire du 23 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ville de Pertuis et lancement d'un appel d'offres pour la mission de suivi animation de l'OPAH ;
VU la délibération n°2010-B254 du Bureau communautaire du 11 juin 2010 relative à la délégation des aides à la pierre et à la signature de la convention sur la période 2010-2015 ;
VU la délibération N°2010-B454 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010, relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, convention de financement entre la Région PACA et la Communauté du Pays d'Aix ;
VU la délibération n°2011-B131 du Bureau communautaire du 1er avril 2011, relative à l'approbation de l'avenant n°1 de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ancien de la ville de Pertuis ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 27 septembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢**ATTRIBUER** une aide d'un montant de 6 700 €, au propriétaire bailleur concerné mentionné ci-dessus pour la part CPA,

➢**ATTRIBUER** une aide d'un montant de 3 350 €, au propriétaire bailleur concerné mentionné ci-dessus pour la part Région PACA,

➢**AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➢**DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

2012_B348

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Pertuis

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 OCT. 2012